



Municipalité
de
Vucherens

Au Conseil communal
1509 Vucherens

Vucherens, le 30 octobre 2023

k:\1-administration générale\10.autorités\10.03 municipalité\10.03.03
préavis\2023\09_budget2024.docx

Préavis municipal n° 09/2023

Budget de fonctionnement pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 12 octobre 2023, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2024 conformément aux dispositions légales

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art 91a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art 5 et 6).

PREAMBULE

Le budget de fonctionnement est une estimation des revenus et des charges pour l'année à venir. Par son accord, le Conseil communal autorise la Municipalité d'effectuer des dépenses dans la limite de ce dernier.

Pour l'année 2024, il se présente de la manière suivante :

- Total des charges CHF 2'901'267.11
- Total des revenus CHF 2'730'008.00
- Total excédents de charges CHF 171'259.11

Le budget prend en considération entre autres les données transmises par le Canton (péréquation, réforme policière et cohésion sociale) et les montants dus aux associations intercommunales représentant environ 50% des charges ainsi que les éléments nécessaires pour l'entretien des infrastructures communales.

COMMENTAIRES

- Comme chaque année, l'évaluation des recettes fiscales a été réalisée à l'aide du fichier transmis par l'Administration Cantonale des Impôts qui préconise, pour 2024, un maintien par rapport à 2023 du revenu et de la fortune des personnes physiques.
- Depuis juillet 2023, la dotation pour le personnel administratif est passée de 110% à 130%, ce qui explique en partie l'augmentation des charges salariales globales. Le solde provient de l'augmentation statutaire des salaires selon l'échelle cantonale vaudoise pour l'ensemble du personnel.
- Depuis le changement du fournisseur informatique en juillet 2023, les salaires des employés de la commune ne sont plus imputés selon les heures effectives mais selon un pourcentage fixe défini sur la moyenne des heures effectives des 3 dernières années.

1 Administration générale

190 Service de l'informatique

- 190.3111 Achat d'un ordinateur portable pour le contrôle des habitants, d'un ordinateur convertible pour la voirie (suivi des alarmes pour le service des eaux) et d'un téléphone portable pour les employés communaux.
- 190.3181 En plus des frais récurrents, s'ajoutent les 2 dernières phases du mandat de l'entreprise pour l'archivage.

2. Finances

201 Comptabilité générale

- 201.3185 Dans les comptes 2022, la provision pour les frais de la fiduciaire n'a pas été comptabilisée.

3. Domaines, Forêts et bâtiments

350 Collège

- 350.3141 Les travaux suivants sont prévus pour 2024 :
- Mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées pour le bâtiment
 - Peinture dans les divers appartements non réalisée en 2023
 - Création d'une trappe pour l'accès aux combles

351 3CH / Salle communale

- 351.3312.1 Pas d'amortissement en 2024, car l'investissement sera totalement amorti fin 2023.

4. Travaux

410 Service technique

410.3527 Il s'agit du montant total budgétisé par l'AISTBV. Lors du bouclage des comptes 2024, les frais seront ventilés dans les différents dicastères selon les prestations effectives de l'AISTBV.

420 Service de l'urbanisme

420.3185 Participation aux frais de mensuration cadastrale cantonale selon l'article 44 de la loi cantonale sur la géoinformation du 8 mai 2012.

460 Réseaux d'égouts et épuration

460.4342 Augmentation de la taxe EU pour les privés qui passe à CHF 140.-/habitant de 18 ans révolus ceci pour tendre à un autofinancement conformément à la loi.

5. Instruction publique et cultes

510 Enseignement primaire et secondaire

510.3522 CHF 2'615.93/élève et CHF 338.28/habitant.

6. Police

650 Défense contre l'incendie

650.3521 CHF 34.55/habitant.

660 Protection civile

660.3521 CHF 16.60/habitant.

7. Sécurité sociale

710 Service social

710.3515 CHF 4.-/habitant pour la Fondation Cherpillod.

710.3655 CHF 260.-/habitant pour l'APERO.

710.3655.2 CHF 0.50/habitant pour l'ARAS.

710.3655.3 CHF 5.-/habitant pour la FAJE.

8. Services industriels

810 Service des eaux

810.3185.1 Honoraires prévus pour la révision du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE).

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Vucherens

- vu le préavis municipal n° 09/2023 du 30 octobre 2023,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2024 et d'autoriser la Municipalité à transmettre ledit budget à la Préfecture Broye-Vully.

Au nom de la Municipalité

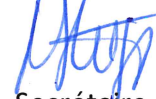
Jean-François Perroud



Syndic



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Jean-François Perroud